



AVIS PUBLIC

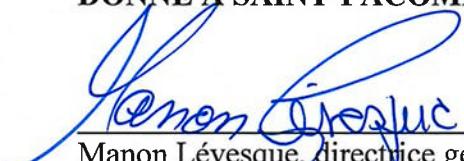
Séance extraordinaire/Avis de motion et dépôt du projet de règlement 421

Est donné par la soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe :

QU'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la mairesse Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, **le jeudi 29^e jour de janvier 2026 à 18 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 421 modifiant le règlement numéro 414 décrétant les taux de taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception
5. Période de questions
6. Levée de la séance

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 27^e JOUR DE JANVIER 2026.

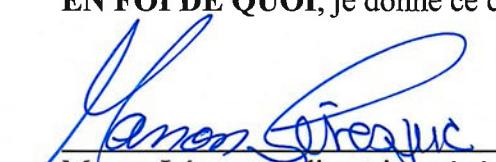

Manon Lévesque, directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Séance extraordinaire/Avis de motion et dépôt du projet de règlement 421

Je, soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Séance extraordinaire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 421** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et site Internet de la Municipalité entre 13 h et 16 h 30, le 27^e jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27^e jour de janvier 2026.


Manon Lévesque, directrice générale adjointe
Et greffière-trésorière adjointe